



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Code des marchés publics

Question écrite n° 46822

Texte de la question

M. Gratién Ferrari attire l'attention de M. le ministre délégué au logement sur la pratique courante des communes qui usent de leur droit de préemption sur des propriétés bâties pour les revendre quelque temps après sans mise en concurrence à des organismes gestionnaires de logements sociaux. Il lui demande si cette pratique ne lui semble pas constituer un détournement du droit de préemption au profit des organismes concernés et si ce type de vente ne devrait pas faire l'objet d'une mise en concurrence des acheteurs.

Données clés

Auteur : [M. Ferrari Gratién](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46822

Rubrique : Marchés publics

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 décembre 1996, page 6823